

**Siège Social**  
B.P. 14025 Yaoundé  
Tél/Fax: (237) 222 20 92 24  
Tél.: (237) 222 21 94 19



**Agence de Maroua**  
Tél : (237)

**Agence du Littoral**  
B.P. 4989 Douala  
Tél/Fax: (237) 233 41 11 12

**Agence du Nord**  
B.P. 858 Garoua  
Tél/Fax: (237) 222 27 20 02

**APPEL D'OFFRES N°021/ADO/ACMS/2022 POUR LE  
RECRUTEMENT D'UNE AGENCE CONSEIL POUR LA  
PRODUCTION DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION DU  
PROJET IPTI+**

- ✦ **Délai de recevabilité des offres : Mercredi 24 Août 2022 à 15 heures Précises**
- ✦ **Date limite de demande d'informations** : 19 Août 2022
- ✦ **Date de validité des offres** : 90 jours

**LIEU DE DEPOT DES OFFRES :**

**ACMS YAOUNDE :**

**Situé** : Quartier Mballa II, à Dragages

**Tél ; Fax** : 222 20 92 24 /222 21 94 19.

**Courriel** : [contact@acms-cm.org](mailto:contact@acms-cm.org) / [ado@acms-cm.org](mailto:ado@acms-cm.org)

**NIU** : MO89600013745A

**BP** : 14025 Yaoundé

## SOMMAIRE

I.	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°021 _JADO/ACMS/2022 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UNE AGENCE CONSEIL POUR LA PRODUCTION DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION DU PROJET IPTI+ .....	4
1.1.	CONTEXTE ET Objet de l'appel d'offres.....	4
1.2.	Consistance des travaux/PRESTATIONS .....	4
1.3.	Consultation et retrait du dossier d'appel d'offres.....	4
1.4.	Remise des offres, OUVERTURE DES PLIS.....	4
1.5.	Recevabilité des offres.....	4
1.6.	MODIFICATIONS EVENTUELLES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.....	4
II.	REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO) .....	5
A.	GENERALITES .....	5
2.1.	Présentation générale de ACMS .....	5
2.2.	Portée de la soumission .....	5
2.3.	Corruption et trafic d'influence .....	5
2.4.	Clauses de non fraude .....	5
2.5.	Implication et/ou appui aux activités terroristes.....	5
2.6.	La cession : .....	6
2.7.	Les responsabilités : .....	6
2.8.	Droit d'inspecter l'installation du soumissionnaire .....	6
B.	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES .....	6
2.9.	Contenu du Dossier d'Appel d'offres.....	6
2.10.	Modification du dossier d'Appel d'Offres .....	6
C.	PREPARATION DES OFFRES.....	6
2.11.	Frais de soumission.....	6
2.12.	Langue de l'offre.....	6
2.13.	Présentation des coûts des offres .....	6
D.	EVALUATION DES OFFRES .....	6
2.14.	Evaluation des Offres et Choix de l'Attributaire : .....	6
2.15.	Conformité des offres.....	7
E.	DEPOT DES OFFRES.....	7
2.16.	Lieu, date et heures limites de dépôts.....	7
2.17.	Offres hors délais : .....	7
F.	ATTRIBUTION DU MARCHÉ .....	7
2.18.	Notification de l'attribution du Marché : .....	7
2.19.	Droit de déclarer un appel d'offre infructueux ou d'annuler la procédure .....	7
2.20.	Droit de modification des quantités lors de l'attribution du marché .....	7
2.21.	Signature du marché.....	7
G.	RETARD DE LIVRAISON .....	7
H.	MODALITE DE PAIEMENT .....	7
I.	DENONCIATION.....	7
III.	REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO).....	8

*Handwritten signature in blue ink*

*Handwritten signature in blue ink*

A.	GENERALITES .....	8
3.1.	Objet de l'Appel d'offres .....	8
3.2.	Consistance de la (des) prestation(s) .....	8
3.3.	Participation.....	8
B.	CARACTERISTIQUES TECHIQUES DE LA PRESTATION.....	8
3.4.	Dossiers d'appel d'offres .....	8
C.	PREPARATION ET DEPOT DES OFFRES .....	8
3.5.	Consultation et retrait du dossier d'Appel d'Offres.....	8
3.6.	Dépôt des offres.....	8
D.	EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES.....	8
3.7.	Principaux critères éliminatoires.....	8
3.8.	Les principaux critères de qualification .....	8
3.9.	Évaluation et Comparaison des Offres :.....	9
3.10.	Les critères d'évaluation technique et financière des offres :.....	9
3.11.	Méthodologie de sélection des offres.....	9

*So*

*Mark*

*ABR*

*☆*

# I. AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°021 /ADO/ACMS/2022 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UNE AGENCE CONSEIL POUR LA PRODUCTION DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION DU PROJET IPTI+.

## 1.1. CONTEXTE ET OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

L'Association Camerounaise pour le Marketing Social (ACMS) lance cet appel d'offres (ADO) national ouvert pour le recrutement d'une Agence conseil en communication.

L'appel d'offres concerne le recrutement d'une agence conseil en communication dans le cadre du projet IPTI+ tel que décrit dans la partie II : « Termes de référence (TDR) joint au présent ADO et dans le cadre d'un contrat à prix fixe et terme de fourniture des marchandises.

## 1.2. CONSISTANCE DES TRAVAUX/PRESTATIONS

L'ACMS (Le Client) fait appel à des offres, tel que le décrit les termes de référence (TDR) joint au présent appel d'offres. L'offre des soumissionnaires potentiels devra être faite en un (01) lot unique comme suit:

Descriptions
Recrutement d'une agence conseil en communication tel que décrit dans les termes de référence (TDR) joint au présent ADO

## 1.3. CONSULTATION ET RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'Appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables à une des agences de l'ACMS ou sur le site [www.acms-cm.org](http://www.acms-cm.org). Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent se procurer le dossier d'Appel d'Offres contre versement d'une somme non remboursable de **F.CFA 25 000 (Vingt-cinq mille francs)** dès publication du présent avis :

- Au siège de l'ACMS à Yaoundé, sis quartier Mballa II lieu-dit Dragages Tél 222-20-92-24
- Au bureau régional à Douala, sis quartier Ndogbati (carrefour Agip) Tél : 233-41-11-12
- Au bureau régional à Garoua, sis quartier Marouaré en face du commissariat de la circulation
- Maroua à Pitoaré, ancien bureau de Plan Cameroun, derrière la délégation régionale de la santé publique, en face de la NRC

## 1.4. REMISE DES OFFRES, OUVERTURE DES PLIS

Chaque offre rédigée en français ou en Anglais et en trois (03) exemplaires dont l'original et deux (02) copies marquées comme tels, devra être déposée sous pli fermé et Scellé portant la mention : **ADO pour le recrutement d'une agence conseil en communication : A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** au siège de l'ACMS Yaoundé au plus tard le **Mercredi 24 Août 2022 à 15 heures précises**. Les offres soumises après **15 heures le Mercredi 24 Août 2022** ne seront pas acceptées.

## 1.5. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes. Elles devront obligatoirement datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

## 1.6. MODIFICATIONS EVENTUELLES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Toutes modifications au présent Appel d'Offres doivent être réalisées au plus tard **19 Août 2022**. Passé ce délai, les contenus seront considérés comme tel et aucune autre modification ne sera apportée avant la clôture du processus.

Toute demande d'informations complémentaires relatives au présent Appel d'Offres devra uniquement être envoyée par courriel à l'adresse : [ado@acms-cm.org](mailto:ado@acms-cm.org)

## II. REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

### A. GENERALITES

#### 2.1. Présentation générale de ACMS

L'Association Camerounaise pour le Marketing Social (ACMS) est née d'un protocole d'accord signé le 29 janvier entre le gouvernement camerounais représenté par la Ministère de la Santé Publique (MSP) et Population Services International (PSI) Washington.

Au terme de l'avenant N°01 du 11 septembre 1996 signé entre le MSP du Cameroun et PSI, l'Association Camerounaise pour le Marketing Social, une Organisation Non Gouvernementale (ONG) de droit camerounais a été agréée pour la conduite des activités de marketing social au Cameroun.

L'ACMS dont le siège est à Yaoundé sis au quartier Mballa II, dispose de trois (03) agences régionales à Bamenda, Douala et Garoua ainsi que d'un bureau de liaison basé à Maroua.

Elle compte à ce jour des agents locaux qui sont repartis dans 03 (trois) divisions : Division VIH, Division Santé Familiale, Division Marketing ainsi que de 02 (deux) Coordination d'appui ; L'Administration et le Contrôle Financier. L'ACMS bénéficie de la collaboration d'un certain nombre de consultants qui apportent un appui aux divisions fonctionnelles.

Dans le cadre de ses activités conventionnelles, l'ACMS intervient dans les domaines de lutte contre le SIDA, la promotion du planning familial, la lutte contre les maladies diarrhéiques et hydriques et la lutte contre le paludisme.

A cet effet, l'ACMS distribue :

- Les préservatifs masculins Prudence Plus et féminins Protectiv
- Les contraceptifs oraux Nouvelle Duo
- Les injectables Depo provera
- Le sel de réhydratation Orale Orasel
- Les moustiquaires imprégnées de longue durée
- La solution de traitement de l'eau à domicile Sur'eau
- Les doses de traitement du paludisme ACT1 et ACT2

Dans le cadre de la santé de reproduction des adolescents, l'ACMS a développé un projet de sensibilisation des jeunes pour un comportement responsable dénommé « 100%Jeune ». A cet effet, l'ACMS publie un mensuel « 100%Jeune » en version française et anglaise.

#### 2.2. Portée de la soumission

ACMS lance un appel d'offre pour les prestations brièvement définis dans le RPAO (Règlement particulier de l'appel d'offre) et spécifié dans la fiche de description des caractéristiques techniques. Le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'appel d'offres sont précisés dans le RPAO.

#### 2.3. Corruption et trafic d'influence

1. Les parties s'interdisent de recourir à tout acte de corruption pour l'obtention du présent contrat ; en

cas de soupçon avéré et/ou de preuve sur la remise d'un avantage indu (argent ou tout autre objet de valeur) à un membre du personnel de l'ACMS par le consultant en vue de l'obtention du marché faisant l'objet de ce contrat ou de tout autre marché ultérieur, l'ACMS a la faculté de rompre le contrat dès la survenance des faits ou à partir du moment où l'ACMS a la certitude des griefs reprochés à l'agent ;

2. Aucun agent de l'ACMS ne doit prétendre à l'obtention d'une commission de quelque forme que ce soit dans le cadre du présent contrat.
3. Dans l'éventualité où le Fournisseur (agissant par ses préposés) a subi de quelque manière que ce soit, de la part d'un employé de l'ACMS, des pressions de nature corruptive, le Fournisseur ou le préposé de ce dernier est tenu de dénoncer la tentative de corruption directement auprès du directeur exécutif de l'ACMS ou encore aux adresses ci-après : [www.psi.ethicspoint.com](http://www.psi.ethicspoint.com) ; ligne téléphonique : + (1) 888-238-1438.
4. En cas de non – dénonciation d'une tentative de corruption de la part d'un employé, l'ACMS se réserve le droit d'annuler purement et simplement le contrat sans encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du Fournisseur.
5. Dans l'éventualité où il est établi que le Fournisseur a exercé des pressions de nature corruptive sur un ou plusieurs membres de la commission d'appels d'offres ou sur les employés de l'ACMS en vue d'obtenir le marché, le contrat sera purement et simplement annulé par l'ACMS sans préjudice pour le Fournisseur.

#### 2.4. Clauses de non fraude

- I. Les offres prises en considération pour le présent appel d'offres doivent être reçues et enregistrées, contre décharge, au siège de l'ACMS à Yaoundé (quartier Mballa II, sis à Dragages, Tél. 222 21 94 19/222 20 92 24) au plus tard dans le délai indiqué dans le RPAO
- II. Toute demande d'informations doit se faire par courriel à l'adresse [contact@acms-cm.org](mailto:contact@acms-cm.org)/[ado@acms-cm.org](mailto:ado@acms-cm.org) ou par fax au (237) 222 20 92 24 à l'attention du Directeur Exécutif. Toute autre démarche du soumissionnaire sera assimilée à la fraude et son offre disqualifiée avant dépouillement.
- III. Les travaux sont payables à 100 % par chèque ou virement bancaire 30 jours fin du mois, après la signature du contrat par les deux parties.

#### 2.5. Implication et/ou appui aux activités terroristes

- I. **Le prestataire s'engage à déployer des efforts raisonnables afin de s'assurer qu'aucune partie des fonds de l'ACMS qu'il aura reçus dans le cadre du présent contrat ne sera utilisée pour fournir une aide à des personnes ou entités liées au terrorisme.**

## 2.6. La cession :

LA SOCIETE n'a pas le droit de céder ou de transférer les droits ou les obligations du présent appel d'offres - à aucune partie - sans l'accord écrit préalable de l'ACMS.

## 2.7. Les responsabilités :

LA SOCIETE sera responsable des conséquences des erreurs ou omissions de sa part. Cette responsabilité inclue les coûts supplémentaires résultant des relevés des quantités supplémentaires des fournitures nécessaires pour les travaux de production.

## 2.8. Droit d'inspecter l'installation du soumissionnaire

Avant l'attribution du marché, l'ACMS se réserve le droit d'inspecter l'installation du soumissionnaire (bureau, l'équipe technique en place...) au préalable.

## B. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

### 2.9. Contenu du Dossier d'Appel d'offres

- a. **Une enveloppe extérieure :** Les plis contenant les soumissions comporteront une enveloppe extérieure anonyme portant la mention comme indiquée dans l'avis d'appel d'offres.
- b. **Deux enveloppes intérieures :** La grande enveloppe extérieure anonyme devra contenir trois (03) enveloppes cachetées :
  - i. **La première enveloppe** cachetée « **ENVELOPPE A** » portera la mention « **Pièces Administratives** » et contiendra les photocopies des documents **administratifs attestant de l'existence légale de la structure**. Il s'agit notamment :
    - a. Une copie de l'attestation d'immatriculation datant de moins de 03 mois;
    - b. Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée au Cameroun ;
    - c. Un plan de localisation du soumissionnaire;
    - d. Une attestation de non redevance datant de moins de 03 mois
    - e. Une attestation de non faillite datant de moins de 03 mois
    - f. Une Attestation justifiant que le soumissionnaire honore ses engagements vis-à-vis de la CNPS ;
    - g. Un document attestant que le soumissionnaire peut exercer dans le domaine sollicité le cas échéant ;
    - h. La photocopie du reçu d'achat du dossier d'appel d'offres ;
  - ii. **La deuxième enveloppe** cachetée « **ENVELOPPE B** » portera la mention « **Proposition technique** » et contiendra :
    - a. Les spécifications techniques des outils à fournir
    - b. Les délais de livraison ;
    - c. Les références prouvées du soumissionnaire dans les marchés similaires ;

d. Les échantillons répondant aux caractéristiques techniques du matériel

iii. **La troisième enveloppe** cachetée « **ENVELOPPE C** » portera la mention « **Proposition financière** » et contiendra:

- a) La soumission proprement dite avec le montant hors taxes et toutes taxes comprises
- b) Les prix unitaires et le détail des taxes.  
Ces prix seront fermes, non révisable et sans réserve aucune.  
Ces offres doivent être présentées en (04) exemplaires dont (01) original et (03) copies

### 2.10. Modification du dossier d'Appel d'Offres

À tout moment et avant la date limite du dépôt des offres, l'ACMS se réserve le droit de modifier le dossier d'appel d'offres, pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, en publiant un additif. Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du dossier d'appel d'offres et sera communiqué par écrit ou par fax à tous les soumissionnaires qui ont reçu le dossier d'appel d'offres.

## C. PREPARATION DES OFFRES

### 2.11. Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et ACMS n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler quels que soient le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### 2.12. Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et ACMS sont rédigés en français. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre la traduction fera foi.

### 2.13. Présentation des coûts des offres

Les offres seront rédigées en français ou en Anglais. Elles devront être chiffrées en Franc CFA (FCFA) et faire **distinctement** ressortir les montants (prix unitaire et totaux) :

- Prix unitaire Hors Taxes (PUHT) ;
- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
- Prix total toutes Taxes comprises (TTC) le cas échéant

## D. EVALUATION DES OFFRES

### 2.14. Evaluation des Offres et Choix de l'Attributaire :

Après le contrôle préliminaire, les offres seront comparées et

So

Wak

KR23

AT

évaluées suivant les critères d'évaluation et de comparaison des offres. Le soumissionnaire dont l'ACMS aura déterminé que l'offre satisfait substantiellement aux conditions de l'Appel d'Offres, et qu'elle est la plus avantageuse, après avoir procédé à l'évaluation et à la comparaison selon les critères énumérés dans le RPAO (Règlement particulier de l'appel d'offres) sera retenu comme adjudicataire.

### 2.15. Conformité des offres

Les soumissionnaires doivent s'assurer que toutes les conditions figurant dans cet appel d'offres seront remplies. Les non-conformités de la qualité ou des modalités contractuelles, ne seront pas acceptées. Les offres proposant des calendriers de livraison différents ne seront pas prises en considération. Toutefois, ces offres feront l'objet d'une considération secondaire, en dépit des prix offerts égaux ou plus compétitifs que d'autres offres remplissant le calendrier de livraison prescrit.

## E. DEPOT DES OFFRES

### 2.16. Lieu, date et heures limites de dépôts

Les offres seront reçues sous pli fermé et scellé à l'Attention de M. le Directeur Exécutif de l'ACMS, au siège social de l'ACMS, au plus tard à la date et à l'heure spécifiée dans les RPAO. Elles devront porter le nom du projet le cas échéant ainsi que le numéro de l'avis d'appel d'offres.

### 2.17. Offres hors délais :

Toute offre parvenue après les dates et heures limites fixées pour le dépôt des offres sera déclarée hors délais et par conséquent rejetée.

## F. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

### 2.18. Notification de l'attribution du Marché :

L'ACMS notifiera le soumissionnaire retenu par écrit ou par courrier recommandé avec avis de réception, par remise contre émargement ou par fax, que son offre a été retenue.

### 2.19. Droit de déclarer un appel d'offre infructueux ou d'annuler la procédure

L'ACMS se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre et d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du marché sans de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires affectés, ni être tenu d'informer le ou les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision.

### 2.20. Droit de modification des quantités lors de l'attribution du marché

L'ACMS, au moment de l'attribution du marché, se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les quantités des éléments contenus dans le dossier d'appel d'offres. Ainsi, selon les disponibilités de budget, l'ACMS se réserve

le droit de commander une partie ou la totalité du matériel ou du service objet de cet appel d'offres.

Une vérification des références fournies sera fait avant tout octroi de marché. Si après octroi de marché et qu'un constat de fausses références est fait même si le contrat est signé celui-ci sera annulé et le prestataire sera suspendu.

### 2.21. Signature du marché

Après l'attribution du marché au soumissionnaire retenu, un contrat de marché régulera les conditions de collaboration de cet ADO et signé par les deux parties

## G. RETARD DE LIVRAISON

Après signature du contrat par les deux parties, Les retards de livraison sont sanctionnés par les pénalités ainsi qu'il suit :

- 10% du montant total du marché après une semaine ;
- 15% du montant total du marché après deux semaines ;
- 20% du montant total du marché après trois semaines ;
- 2% du montant total du contrat de marché par jour calendaire de retard au-delà de la troisième semaine.

Un montant total de pénalités supérieur à 30% entraîne d'office la résiliation du contrat.

Les manquements aux critères de qualité et de quantité pourraient entraîner un refus de réception ou l'application d'une amende correspondant à un pourcentage de la valeur totale du contrat, sauf si le fournisseur s'engage à apporter les réparations nécessaires. Ce pourcentage, jugé équitable et approprié, s'applique à tout bien qui ne respecterait pas les caractéristiques précisées

## H. MODALITE DE PAIEMENT

Après signature du contrat par les deux parties et réception de la facture, l'ACMS règlera au fournisseur dans **un délai de 30 jours fin du mois par virement bancaire ou par chèque émis par l'ACMS**, le montant total de la facture.

## I. DENONCIATION

Dans le cas où vous avez des préoccupations liées à la fraude, à la corruption ou aux abus concernant un employé de l'ACMS/PSI ou toute autre personne ou entité affiliée à ACMS/PSI, ceci suite à l'exécution d'un marché, d'une prestation ou d'un contrat, vous pouvez signaler vos allégations et vos préoccupations de manière anonyme à travers le canal de dénonciation des tiers sur PSI, dénommé 'EthicsPoint' dont les références sont les suivantes :

- Site Web : [www.psi.ethicspoint.com](http://www.psi.ethicspoint.com) ;
- Ligne téléphonique : + (1) 888-238-1438.

*for*

*back*

*kerby*

*★*

### III. REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

#### A. GENERALITES

##### 3.1. Objet de l'Appel d'offres

L'objectif de cet Appel d'Offre est d'engager une entreprise capable de fournir les services de conseil en communication de bonnes qualités aux meilleurs prix à l'ACMS.

Le prestataire devra fournir à l'ACMS l'ensemble du matériel répondant aux critères de qualité et de quantité.

##### 3.2. Consistance de la (des) prestation(s)

L'ACMS (Le Client) fait appel à des offres, tel que le décrit les termes de référence (DTR) joint au présent appel d'offres. L'offre des soumissionnaires potentiels devra être faite en un (01) Lot unique présenté comme suit.

Descriptions
Recrutement d'une agence conseil en communication tel que décrit dans les termes de référence (TDR) joint au présent ADO

##### 3.3. Participation

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais installées au Cameroun, justifiant des capacités, compétences et expertise dans le domaine suscité.

#### B. CARACTERISTIQUES TECHIQUES DE LA PRESTATION

##### 3.4. Dossiers d'appel d'offres

L'ACMS souhaite obtenir les meilleures offres de prix et de qualité pour les services de conseil en communication et la production des campagnes du projet IPTI+ suivant les termes de référence Annexés à cet appel d'offres.

#### C. PREPARATION ET DEPOT DES OFFRES

##### 3.5. Consultation et retrait du dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au siège de l'ACMS ou dans l'une de ses agences et obtenu contre versement d'une somme non remboursable de F.CFA 25 000 (vingt-cinq mille francs) :

- Au siège de l'ACMS à Yaoundé, sis quartier Mballa II lieu-dit Dragages Tél 222-20-92-24
- Au bureau régional à Douala, sis quartier Ndogbati (carrefour Agip) Tél : 233-41-11-12
- Au bureau régional à Garoua, sis quartier Marouaré en face du commissariat de la circulation
- Maroua à Pitoaré, ancien bureau de Plan Cameroun,

##### 3.6. Dépôt des offres

Les offres rédigées en français ou en Anglais et en 04 exemplaires (dont 01 original et 03 copies), seront déposées contre décharge au bureau ACMS de Garoua au plus tard le **Mercredi 24 Août 2022 à 15 heures** précises et devront porter la mention : « **ADO pour le recrutement d'une agence conseil en communication** »  
Les offres soumises après **15 heures le Mercredi 24 Août 2022** ne seront pas acceptées.

#### D. EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES

##### 3.7. Principaux critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- Pièces administratives falsifiées ;
- Présence des informations financières dans le dossier technique ou Administratif,
- Note technique inférieure à 75% des notes technique

##### 3.8. Les principaux critères de qualification

- Des références avérées du soumissionnaire dans les marchés similaires ;
- Des délais d'exécution des travaux ou de la prestation ;
- De la capacité technique du soumissionnaire ;

### 3.9. Évaluation et Comparaison des Offres :

Une commission interne sera constituée et chargée d'évaluer les propositions techniques et financières des soumissionnaires retenues. ACMS tiendra compte lors de cette évaluation des facteurs suivants que doivent préciser les offres :

- a. De l'expérience du soumissionnaire dans l'exécution des marchés similaires. A cet effet le soumissionnaire devra présenter la liste avec preuve à l'appui (bons de commande, attestation de service rendu, bordereau de livraison, contrats etc.) des différents marchés exécutés pendant les trois dernières années
- b. Des délais de livraison ;
- c. Des coûts de prestations ;

### 3.10. Les critères d'évaluation technique et financière des offres :

Les critères d'évaluations sont contenus dans les termes de référence (TDR) joint à cet appel d'offres

### 3.11. Méthodologie de sélection des offres.

La sélection des offres comportera deux (02) phases, les offres financières ne seront ouvertes que lorsque l'évaluation des offres techniques sera terminée.

Il sera alors procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note supérieure ou égale à 75% des notes techniques.

Prix total (30 points). Un soumissionnaire qui proposera le prix total le plus bas obtiendra les 30 points destinés à la phase évaluation financière. La note financière des autres soumissionnaires sera déterminée en utilisant la formule suivante :

$$NF = 30 \times (\text{prix moins disant} / \text{prix proposé par le soumissionnaire}).$$

Le soumissionnaire sélectionné sera celui qui a été présélectionné à la Phase I du processus d'évaluation, dont l'offre technique a obtenu au moins 75% des notes techniques, et qui aura obtenu le cumule des notes (note technique + note financière) le plus élevé.

Yaoundé, le 03 Août 2022.

*Directeur Exécutif*



*Annie Michèle Mabally*  
**Directeur Exécutif Adjoint**  
**ACMS**





## Termes de références

### Recrutement d'une Agence conseil en communication pour le Projet IPTI+

#### I. Contexte et justification

Le Cameroun est compté parmi les 11 Pays du monde subissant le plus lourd fardeau du paludisme. Cette maladie demeure un problème de santé publique majeur malgré toutes les mesures prises par le Gouvernement pour l'endiguer. En effet, on observe qu'entre 2015 et 2020, l'incidence du paludisme est passée de 79,5 à 101,2 pour 1000 habitants dans la population générale. S'agissant de la morbi-mortalité liées au paludisme chez les enfants de moins de cinq ans au Cameroun, il est à noter que l'incidence est passée de 181,1 à 209,3 cas pour 1000 enfants de moins de cinq ans et le taux de mortalité de 64,1 à 65,8 décès pour 100 000 enfants de moins de cinq ans entre 2015 et 2020<sup>1</sup>.

L'Association Camerounaise pour le Marketing Social (ACMS) à travers son partenaire technique Population Services International (PSI) a sécurisé auprès de l'Unitaid, un financement pour le démarrage d'un projet de traitement préventif intermittent du paludisme chez les nourrissons appelé Projet IPTI+. Ce projet d'une durée de 4 ans vise à réduire la morbidité et la mortalité dues au paludisme et à l'anémie chez les enfants de moins de 2 ans dans les pays ayant adopté la CPP.

Au Cameroun, le modèle du projet IPTI+ qui sera mis en œuvre dans 06 districts de santé, s'appuie sur la stratégie nationale à 5 contacts (10 semaines, 14 semaines, 6 mois, 9 mois et 15 mois) en ajoutant 3 nouveaux contacts provenant de l'administration de la vitamine A à 12 mois, 18 mois et 24 mois. Les nouveaux contacts seront délivrés principalement par les formations sanitaires, soit en stratégie fixe ou en stratégie avancée pour les zones situées à plus de 5 km d'une FOSA. Tandis que les Agents de Santé Communautaires (ASC) aideront à la sensibilisation, à la mobilisation et pourront également délivrer la SP pour la CPP à partir de 6 mois.

Les activités de communication tiennent une place importante dans la lutte contre le paludisme. Les stratégies de la Communication pour le Changement Social et de Comportement (CCSC) sont essentielles à la mise en œuvre efficace des plans stratégiques de lutte contre le paludisme. Elles regroupent les autres stratégies assurant la promotion de comportements positifs et une création de la demande des communautés qui pourront faire des choix éclairés en ce qui concerne leur santé.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de communication et d'engagement communautaire, le Projet IPTI+ compte déployer une campagne multimédia pour la promotion de la CPP-SP pour l'année 2023. Dans cette dynamique, le recrutement

<sup>1</sup> Plan Stratégique National de Lutte contre le Paludisme 2019-2023





d'une agence conseil en communication facilitera le développement d'une stratégie de communication par des supports adaptés à la cible du projet.

## II. Objectifs

### Objectif général

L'objectif général est de développer et produire une campagne de communication multimédia bilingue sur la promotion de la Chimio-prévention Pérenne du Paludisme à la Sulfadoxine Pyriméthamine (CPP-SP).

### Objectifs spécifiques

- Réaliser une campagne de communication novatrice et créative ;
- Proposer des axes créatifs ainsi que les différents messages d'une campagne novatrice ;
- Produire un spot radio et un spot TV déclinés en langue anglaise et française ;
- Assurer le recrutement et le paiement des acteurs pour la production de la campagne ;
- Produire un photo shoot de 50 images pour les archives du projet avec les acteurs identifiés ;
- Décliner la campagne sur les différents supports : affiches, t-shirts, polos, mugs, parapluies, manteaux, stylos à bille, bâches du projet, roll-up, porte-clé, badges, stickers, autocollants pour les prestataires de soins, macarons, ...
- Proposer une liste d'agences de piges pour le suivi de l'effectivité des diffusions.

## III. Cahier de charges

L'agence conseil en communication retenue sera chargée de :

- Assurer la partie créative et la production technique de la campagne de communication qui lui sera confiée par l'ACMS au travers d'un briefing détaillé : spot radio, spot TV, banque d'images, déclinaison des supports multimédia, production du matériel de communication ;
- Mettre en place au moins un point focal, qui sera l'interface directe entre l'agence et l'ACMS pour la production de la campagne du Projet IPTI+ ;
- Proposer des activités novatrices pour la mise en œuvre de cette campagne de communication multimédia ;
- Respecter les orientations et les délais définis par l'ACMS concernant la réalisation et la production de la campagne ;
- Assister aux réunions de coordination organisées au niveau de l'ACMS et des partenaires de mise en œuvre pour le développement de ladite campagne ;
- Prendre en charge tous les moyens matériels utilisés dans le cadre de l'exécution des prestations ;



- Prendre la responsabilité de la bonne exécution de toutes les prestations qui lui seront respectivement assignées dans les délais fixés par l'ACMS ;
- Gérer tous les aspects liés au recrutement des acteurs dans le cadre de ce contrat y compris la rémunération (contrat sur 2 ans) ;
- Assurer la veille informative ;
- Apporter un conseil dans la diffusion de ladite campagne.

**N.B :** En marge, la responsabilité de l'agence conseil en communication est retenue pour toutes les fautes et/ou erreurs commises directement par leur personnel respectif.

**IV. Résultats attendus**

- Le développement d'une campagne de communication audiovisuelle novatrice ;
- La déclinaison de la campagne sur les différents supports innovants et créatifs : affiches, stickers, t-shirts, polos, mugs, blouses, chasubles, etc (Liste non exhaustive. L'agence est libre de proposer d'autres supports adaptés n'ayant pas été cités) ;
- La production d'une banque d'images de 100 photos pour le projet ;
- La promotion de la CPP-SP ;

**V. Durée du contrat**

6 mois renouvelable à compter de la date de signature par les deux parties

**VI. Critères de sélection de l'agence**

Critères de sélection	Pondération
Être une agence conseil en communication dont le siège se trouve au Cameroun : Justifier par la présentation de l'agrément du MINCOM ou un justificatif de dépôt de demande d'agrément (critère éliminatoire)	/10 points
Prouver une expertise sectorielle dans le domaine de la communication : conseil, conception des campagnes de marketing social/C4D/CCSC, mise en place d'un plan de communication et suivi, infographie, publicité, conception et réalisation des supports de communication : mise à disposition des attestations de services rendus ;	/ 30 - 10 points par expérience
Renseigner sur la composition de l'équipe de travail et présentation des qualifications techniques ainsi que les moyens matériels nécessaires pour la réalisation de la campagne. Présenter un organigramme + photos du matériel utilisé	/10 points

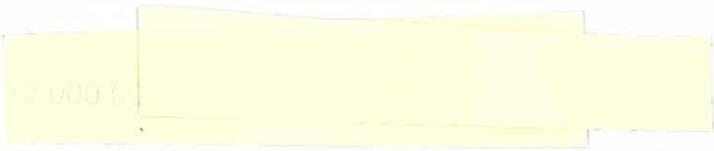
Être une agence créative et novatrice : proposition d'axes de communication de la campagne, tonalité (autre idée sur la campagne attendue, openmind)	/20 points
Disposer des pièces administratives de l'agence à travers la mise à disposition de l'ACMS des copies certifiées datant de moins de 03 mois	/10 points
Avoir déjà travaillé avec des ONG serait un atout : présenter des références des travaux	/10 points
Avoir une expertise dans le domaine du paludisme/ C4D/CCSC serait un atout : présenter des références des travaux.	/10 points

**Visite sur site**

Il sera question de réaliser une descente sur le terrain afin de vérifier les informations sur les infrastructures existantes, évaluer le volet équipement, capacité technique et le personnel, localiser le/les site(s), évaluer la fonctionnalité des bureaux notamment la salle de production.

**Budget**

Le budget alloué à cette activité est de CFA



*21-08-2019*
  
*Maill*
  
**Annie Michèle Mabally**
  
 Directeur Exécutif Adjoint
   
 ACMS